

Qui pourrait vous aider?

Adresses utiles...

▣▣▣ Votre **médecin-généraliste** est la personne la mieux placée pour vous donner des conseils adaptés à votre situation. Il pourra aussi, si nécessaire, contacter un service d'analyse des pollutions intérieures : le **L.P.I.**¹ Son intervention est gratuite à condition que la maison visitée se situe sur le territoire de la Province du Hainaut et que la demande d'analyse soit faite par un Médecin qui l'accompagnera d'un dossier médical décrivant la symptomatologie. Cette demande doit être adressée au Docteur Etienne NOËL, Médecin Directeur de l'Institut d'Hygiène de Mons, service LPI.

¹Laboratoire d'études et de prévention des pollutions intérieures, Boulevard Saintelette, 55 - 7000 Mons (tél.: 065 40 36 10)

▣▣▣ Le **Centre Antipoisons** fournit également une information rapide en cas d'intoxication au monoxyde de carbone : **070 245 245** (urgence uniquement).

Les dépliants "Ma maison, ma santé" sont une production de la **Ville de Saint-Ghislain**. Ils sont disponibles chez les **médecins généralistes** de l'Entité, à l'**Administration communale** et dans divers **organismes au service du public**.



Le **Réseau Eco-consommation** développe un service d'information du public sur le thème "Santé et Habitat". Sa permanence téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 : **071 300 301**

www.ecoconso.org



La **Fondation pour la Prévention des Allergies** vous offre un service d'information par téléphone le mardi et le jeudi de 10h à 14h : **02 511 67 61**

www.oasis-allergies.org



Habitat Santé a également ouvert une permanence téléphonique qui répond à vos questions sur les pollutions intérieures de 9h à 13h les mercredis, jeudis et vendredis : **02 242 02 92**

www.habitat-sante.org



Inter-Environnement Wallonie vous informe sur son site Internet au sujet des liens entre la santé et l'environnement.

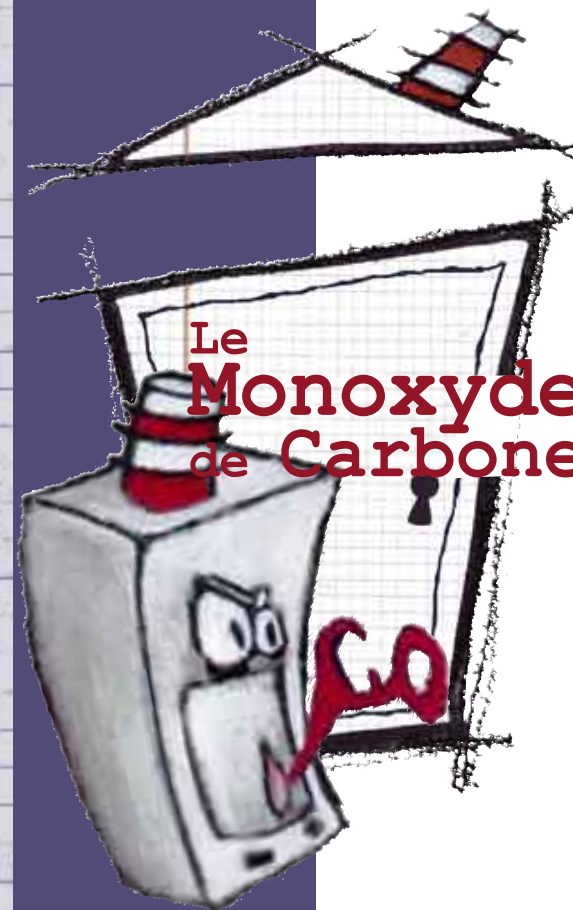
www.sante-environnement.be

Conception : Ville de Saint-Ghislain, Echevinat de la Santé, Service Education, en partenariat avec le CERES, Université de Liège, et avec les associations de médecins généralistes de l'Entité de Saint-Ghislain.

Infographie : Audrey CORDONNIER, STE-Formations, Université de Liège.

Editeur responsable : Collège des Bourgmestre et Echevins - Ville de Saint-Ghislain - Rue de Châtèves, 17- 7333 TERTRE

Ma Maison, ma Santé!



Le Monoxyde de Carbone



RÉGION WALLONNE



De quoi s'agit-il?

☒ Ce gaz, appelé plus communément le CO, ne se voit pas, ne produit pas de fumée et n'a pas d'odeur. Il se forme lorsque, par suite d'une insuffisance d'oxygène, la combustion est incomplète (charbon, mazout, pétrole, gaz ou bois).

☒ Il se mêle alors insidieusement à l'air que l'on respire, pénètre dans les poumons, puis se fixe sur l'hémoglobine du sang qui perd ainsi sa capacité à amener l'oxygène aux tissus et organes tels que les muscles, le cœur ou le cerveau.

☒ Les causes d'intoxication au CO sont variables :

- Les chauffe-eau non raccordés à une cheminée.
- Les plaques et les fours des cuisinières au gaz dont la combustion est mal réglée.
- Le refoulement des poêles au charbon lors des périodes où l'on réduit l'allure de la combustion qui, incomplète, provoque aussi l'émanation de substances cancérigènes.
- Les appareils au bois, au mazout ou au gaz et leurs équivalents qui ne bénéficient pas d'un contrôle régulier.
- Les gaz d'échappement d'un véhicule fonctionnant dans un garage clos.

Quels signes de dangers?

- ◆ La buée sur les vitres et les murs mouillés (condensation) : l'air usé sort difficilement de la pièce.
- ◆ La flamme jaune orangé d'un appareil au gaz : il n'y a pas assez d'air frais, la flamme devrait être bleue.

Quelles conséquences?

☒ En prenant la place de l'oxygène, le CO provoque rapidement une asphyxie des organes, en particulier des cellules de notre cerveau.

☒ Une intoxication aiguë au CO peut se traduire par un mal de tête, des vertiges, une fatigue croissante, des nausées et des vomissements. La personne risque alors une perte de connaissance voire un coma profond entraînant la mort en cas de secours trop tardif.

☒ Une exposition chronique à de faibles quantités de CO voit apparaître des symptômes plus vagues : mal de tête, lourdeur d'estomac, palpitations, faiblesse musculaire, difficulté de concentration, modification de l'humeur, etc.

Comment y remédier?

- Aérer, ventiler les pièces où se trouve un appareil à combustion afin qu'il dispose de suffisamment d'oxygène.
- Éviter de calfeutrer portes et fenêtres.
- Veiller au respect des normes d'installation et suivre les conseils du fabricant.
- Entretenir régulièrement les appareils de chauffage et les conduits (ramonage annuel, vérification de l'orifice de sortie, de l'étanchéité, de la qualité du tirage).
- En cas d'apport d'air frais insuffisant et/ou de cheminée défectueuse, opter pour des radiateurs, chauffe-eau et chaudières étanches.
- Limiter la durée d'utilisation de l'appareil de combustion au strict minimum.
- Éviter de faire fonctionner les poêles au ralenti.
- Enlever régulièrement les cendres des chauffages au charbon et au bois afin de ne pas user ou déformer prématurément les grilles.
- Dans le garage, couper le moteur de votre véhicule, éviter que le local soit contigu aux pièces de vie, aérer.

LES GESTES QUI SAUVENT :

- Ouvrir portes et fenêtres.
 - Arrêter l'appareil en cause.
 - Sortir la victime du local.
 - Appeler le médecin ou les services de secours (100).
- i** Si la victime est inconsciente, la coucher sur le côté à plat sans oreiller (pour éviter qu'elle ne s'étouffe en vomissant).

